

2020-37

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020

Convocation le 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Étaient excusés : Jean-Bernard BENAC et Benoît LAFARGUE

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE POMAREDE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA FOURRIERE ANIMALE

Par délibération du 10 décembre 2020, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale a accepté l'adhésion en son sein de la commune de Pomarède.

En application des dispositions de l'article L5211-18 du CGT, tous les Conseil Municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Après discussion, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Pomarède au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 18 décembre 2020
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 21/12/2020
Le Maire, Raoul Debar

